

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016**

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 7 décembre 2016

Secrétaire de séance : Christian ANDRES

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Cristel FRANCESCHI, Olivier BACQUART, Martine GROPELLIER, Eric DUCHENNE, Magali GARNIER (arrivée en cours de séance), Christian ANDRES, Francis PIN, Emmanuel MIEGGE, Philippe DI MARCO

Etait absent : Robert BOURCIER (pouvoir à Emmanuel MIEGGE)

DELIBERATIONS

1. Tarifification des frais de secours sur pistes (alpin et fond)

Approbation des tarifs pour la saison d'hiver 2016-2017. Pour le détail, se reporter à la délibération

Vote : 10 voix pour

2. Secours sur pistes – Signature de la convention avec le SAF

Convention relative aux secours hélicoptérés pour l'année 2016-2017. Tarif de 55 € la minute.

Vote : 10 voix pour

3. Signature de la convention d'exécution des secours pour le ski de fond

Convention avec la communauté de communes du Queyras pour l'exécution des secours sur les pistes de ski de fond

Vote : 10 voix pour

Arrivée de Magali Garnier

4. Révision des loyers communaux

Augmentation des loyers pour l'année 2017 selon l'IRL (Indice de Référence des Loyers) de + 0.06 %

Vote : 5 voix pour (la voix du Maire étant prépondérante), 5 voix contre et 1 abstention

5. Lancement d'opérations nouvelles d'investissement pour 2017

Possibilité donnée de mandater de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017.

Vote : 11 voix pour

6. Approbation de la fusion du SIEP Queyras et du SIGDEP

Fusion du syndicat intercommunal de l'éclairage public du Queyras et du syndicat intercommunal Guil Durance de l'éclairage public.

Vote : 6 voix pour, 1 voix contre (Eric Duchenne), 4 abstentions (Cristel Franceschi, Olivier Bacquart, Emmanuel Miegge, Robert Bourcier)

Désignation des délégués : Eric Duchenne comme délégué titulaire et Christian Andres comme délégué suppléant

Vote : 11 voix pour

7. Approbation des statuts de la nouvelle communauté de communes du Guillestrois-Queyras

Pour la liste des compétences qui seront exercées par la nouvelle communauté de communes du Guillestrois-Queyras, se reporter à la délibération et aux projets de statuts.

Vote : 8 voix pour, 1 voix contre (Eric Duchenne) et 2 abstentions (Olivier Bacquart et Martine Gropellier)

8. Fixation du nombre des élus communautaires

Dans la nouvelle communauté de communes du Guillestrois-Queyras, le nombre des conseillers communautaires est fixé à 30. Le Queyras disposera de 10 sièges (1 par commune et 1 supplémentaire pour Aiguilles et Arvieux qui sont les deux communes les plus peuplées).

Vote : 8 voix pour, 1 voix contre (Eric Duchenne) et 2 abstentions (Olivier Bacquart et Martine GrosPELLIER).

9. **Motion pour le maintien et la remise à niveau de la desserte ferroviaire dans les Hautes-Alpes**

Motion pour demander le maintien de l'étoile de Veynes, de l'intercité de nuit Briançon/Paris, la remise à niveau et l'électrification de la voie, la prise en compte du besoin de désenclavement des Hautes-Alpes.

Vote : 11 voix pour

10. **Signature avec la Communauté de Communes du Queyras de la convention de mise à disposition des locaux affectés aux espaces mutualisés agence postale/point d'accueil de l'office du tourisme du Queyras/mairie**

Convention qui détermine les conditions d'utilisation des locaux du bâtiment de la mairie affectés à l'office du tourisme et à l'agence postale intercommunale

Vote : 11 voix pour

11. **Signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Queyras pour les travaux d'aménagement de l'espace mutualisé agence postale/point d'accueil de l'office du tourisme du Queyras/mairie**

Pour le financement des travaux (coût d'objectif de 75 900 € HT), la Poste et la Communauté de Communes participent pour 22 500 € TTC. La Commune assume la somme de 57 150 €.

Vote : 11 voix pour

12. **Subvention de clôture pour l'association CASC**

Pour finaliser la liquidation de l'association qui a été dissoute le 6 juin 2015, le solde de la subvention de l'année 2015 doit être versé, pour un montant total de 750.83 € à répartir entre Ristolas (262.79 €) et Abriès (488.04 €).

Vote : 11 voix pour

13. **Procès-verbal de mise à disposition des ouvrages de protection des inondations au titre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations)**

La Communauté de Communes ayant la compétence GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2015, il est nécessaire de finaliser la procédure en procédant au transfert comptable des ouvrages de protection des inondations.

Montant des dépenses : 1 437 171.30 € / Montant des subventions : 748 138.10 € / Montant de l'emprunt transféré : 37 802.05 € de capital restant dû.

Vote : 11 voix pour

14. **Budget de la Commune – Décision modificative n°8**

Montant de 13 149.99 € : + 488.04 € pour l'association CASC et + 12 661.95 € pour une 6^e échéance du remboursement du déficit 2015 du syndicat mixte des stations du Queyras – Crédits à réduire dans différents comptes budgétaires.

Vote : 11 voix pour

15. **Approbation du fonctionnement des navettes inter et intra-villages pour la saison d'hiver 2016-2017**

Définition des horaires et des tarifs, des modalités d'organisation du groupement de commandes en désignant la commune de Ristolas comme coordonnateur du groupement.

Vote : 9 voix pour et 2 voix contre. Cristel Franceschi et Olivier Bacquart sont contre le projet de délibération proposé dans la mesure où le service des navettes s'arrête le 5 mars 2017. Il est proposé de prévoir un avenant au marché pour poursuivre l'exploitation de la navette au-delà du 5 mars 2017.

Pour affichage
Le Maire